

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :

En exercice	27
Présents	22
Votants	27
Quorum	14

L'an deux mille vingt quatre

Le : 25 juillet

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ROMAIN-LE-PUY
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Christian SOULIER, Maire**

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 juillet 2024

PRESENTS Christian SOULIER, Annie OSTARD, Maryse RODRIGUEZ, Jean-Paul FERRE, Véronique GENEVRIER, Yvette VERNIERE, Alain MAISSE, Guylaine FAYOLLE, Christine FELIX, Nathalie FERNANDEZ, Nathalie CHARLES, Cyril RONZE, Sébastien OLIVIER, Angelo MANIERI, Marine TOINON, Charlélie ARNAUD, Martine MEILLIER, André GACHET, Michel VALERY, Christophe CAVE, Sébastien DE ARAUJO, Marjorie COMBE.

ABSENTS : Gérard DI FRUSCIA, Pierre MARCOUX, Françoise BUSALLI, Cyrille GENEVRIER, Marie-Laure JACQUEMOND.

POUVOIRS : Gérard DI FRUSCIA à Christian SOULIER, Pierre MARCOUX à Annie OSTARD, Françoise BUSALLI à Véronique GENEVRIER, Cyrille GENEVRIER à Sébastien OLIVIER, Marie-Laure JACQUEMOND à Michel VALERY.

SECRETAIRE : Yvette VERNIERE.

Délibération n°2024_07_07

OBJET : CONVENTION D'ADHESION A LA CENTRALE D'ACHAT REGIONALE.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2121-29,

Vu le projet d'adhésion à la centrale d'achat régionale Auvergne-Rhône-Alpes,

Considérant que cette adhésion à la centrale d'achat régionale permettrait à la commune de Saint-Romain-le-Puy d'obtenir des marchés performants et sécurisés dans le respect du code de la commande publique et d'optimiser les dépenses (achats groupés et coûts maîtrisés)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve la convention d'adhésion à la centrale d'achat avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes,
- autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tous documents relatifs à ce dossier.

Suivent les signatures,
Copie certifiée conforme,
Saint-Romain-le-Puy, le 27 juillet 2024
Christian SOULIER, Maire



Le Secrétaire de séance,
Yvette VERNIERE



Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
le :
Publié ou Notifié
le :